
CONTRAT D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS D'ENTREPRISE

ET RESPONSABILITÉ CIVILE

L'assurance est déclarative : BECARRE-SOUSCRIPTION ENTREPRISE est la première police d'assurance d'entreprise qui place votre Expert-Comptable comme partenaire certificateur de vos déclaration et de vos sinistres.

La solution unique, directe et exclusivement réservée aux clients de votre Cabinet d'Expertise Comptable.

PRÉVENTION (Optionnelle) Prestations	ACTION	SOLUTION
EXPERT-COMPTABLE	ENTREPRISE	EXPERT-COMPTABLE / BECARRE-SOUSCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> • Pré-diagnostic préparatoire à la déclaration des risques par un feuillet de contrôle qui vous est propre. • Expertise Préalable Perte d'Exploitation • Vous préparez les déclarations avec le client. 	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription directe de la police d'assurance auprès de BECARRE-SOUSCRIPTION. • L'Entreprise bénéficie d'avantages exclusifs uniques sur présentation des déclarations signé par votre Expert-Comptable agréé. • Votre Expert-Comptable ou Commissaire aux Comptes devient votre référent à notre égard. 	<p>Expert-Comptable Suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des immobilisations, • Des capitaux, • Déclarations, • Expertise sinistre des pertes financières d'exploitations. <p>BECARRE-SOUSCRIPTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation, • Gestion, • Indemnisations, • ...

Avec BECARRE-SOUSCRIPTION et la compétence de votre EXPERT-COMPTABLE :
maîtrisez et agissez concrètement pour la prévention et la gestion des risques de votre entreprise !